



Calcul HS bizarre...

Par **PopoD9**, le **20/01/2022** à **16:29**

Bonjour, j'ai l'impression de me faire avoir au niveau du paiement de mes heures supplémentaires. Je m'explique : je travaille en CDI depuis 4ans à 35h. Donc mensualisé cela fait 151,67h par mois. Mais à la signature de mon contrat, il était convenu que je fasse des heures supplémentaires : 5h par semaine soit 40h/semaine au total.

Or, sur mes fiches de paie, seules 8,6 heures sont payées à 25% par mois. Leur mode de calcul : $40\text{h/semaine} \times 4 = 160\text{h}$ dans le mois donc $160\text{h} - 151,67 = 8,6$ environ.

Je ne trouve pas ça juste ni logique. Ne faudrait il pas mensualiser les 20h supplémentaires/mois vues qu'elles sont prévues au contrat et ne changent jamais?

Je ne comprend pas pourquoi prendre mes heures théoriques mensualisées (151,67) versus mes heures réelles (160) non mensualisées ...(40h par semaine mensualisé ferait 173h/mois, non?).

Est-ce légal? Est-ce moi qui suis perdue? Dans tous les cas je me sens fortement pénalisée....

Par **Prana67**, le **20/01/2022** à **16:41**

Bonjour,

C'est un comique votre employeur. 40h semaine ça fait 173,33 h par mois ($40 * 52/12$).

Il y a en moyenne 4,33 semaine par mois et pas 4 si je fais $4,33 * 40$, je trouve 173,2 h

Par **miyako**, le **21/01/2022** à **09:42**

Bonjour,

Heures supplémentaires majorées pour une durée contractuelle hebdomadaire de 40 heures salariés mensualisés:

151h67(durée légale) + 21h67 heures structurelles majorées de 25% total 173h 34 .La

ventilation sur la fiche de paye est obligatoire ,à cause de la défiscalisation partielle des HSP .

Rappel: les HSP sont défiscalisées à hauteur de 5000€ par an(CGI 81 quater) et soumise à cotisations sociales à hauteur de 11,31% représentant la cotisation retraite CNAV+ ARRCO .C'est la raison pour laquelle la ventilation entre heures légales et HSP est obligatoire sur les bulletins de salaires .

Il faut donc demander des explications au service paye de l'entreprise.

Cordialement